



## Commission des limites du plateau continental

Distr. générale  
24 août 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Vingt-quatrième session

New York, 10 août-11 septembre 2009

### Ordre du jour

1. Ouverture de la vingt-quatrième session par le Président de la Commission.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Examen de la communication concernant la Guyane et la Nouvelle-Calédonie, présentée par la France à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
5. Examen de la communication présentée par la Barbade à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
6. Examen de la communication concernant l'île de l'Ascension, présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
7. Examen de la communication concernant le « Nord-Ouest de l'île de Sumatra », présentée par l'Indonésie à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
8. Examen de la communication présentée par le Japon à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
9. Examen de la communication concernant le plateau des Mascareignes, présentée conjointement par Maurice et les Seychelles à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
10. Examen de la communication présentée par le Suriname à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.



11. Examen de la communication présentée par le Myanmar à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
12. Examen de la communication concernant la zone de Hatton-Rockall, présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
13. Examen de la communication concernant la zone de Hatton-Rockall, présentée par l'Irlande à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
14. Examen de la communication présentée par l'Uruguay à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
15. Examen de la communication concernant la région de Benham Rise, présentée par les Philippines à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
16. Examen de la communication concernant le plateau de Manihiki, présentée par les Îles Cook à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
17. Examen de la communication présentée par Fidji à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
18. Examen de la communication présentée par l'Argentine à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
19. Examen de la communication présentée par le Ghana à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
20. Examen de la communication concernant les îles Féroé, présentée par le Danemark à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
21. Examen de la communication concernant la partie méridionale de la mer de Chine du Sud, présentée conjointement par la Malaisie et le Viet Nam à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
22. Examen de la communication présentée par le Kenya à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
23. Examen de la communication concernant l'île de Rodrigues, présentée par Maurice à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
24. Examen de la communication concernant la zone septentrionale (VNM-N), présentée par le Viet Nam à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

25. Examen de la communication présentée par le Nigéria à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
  26. Examen de la communication concernant la région du plateau septentrional, présentée par les Seychelles à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
  27. Examen de la communication présentée par la Côte d'Ivoire à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
  28. Rapport du Président de la Commission sur les travaux de la dix-neuvième réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
  29. Rapport du Président du Comité de la confidentialité.
  30. Rapport du Président du Comité de rédaction.
  31. Rapport du Président du Comité des avis scientifiques et techniques.
  32. Rapport du Président du Comité de la formation et autres questions de formation.
  33. Questions diverses.
-